



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS # 137-2020 ET # 157-2020

AVIS est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le règlement # 137-2020 décrétant une dépense en immobilisation et un emprunt de 6 778 000 \$ pour la réfection du garage municipal, incluant les honoraires professionnels et autorisant une taxe spéciale à cet effet a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt du projet de règlement et présentation : 19 octobre 2020

Avis de motion : 19 octobre 2020

Approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble de la Ville : 4 décembre 2020

Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 12 février 2021

QUE le règlement # 157-2020 décrétant l'acquisition d'un camion dix (10) roues et des équipements à neige, une dépense et un emprunt au montant de 351 000 \$ et décrétant une taxe spéciale a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt du projet de règlement et présentation : 19 octobre 2020

Avis de motion : 19 octobre 2020

Approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble de la Ville : 4 décembre 2020

Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 12 février 2021

Les règlements # 137-2020 et # 157-2020 entreront en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE compte tenu des mesures applicables actuellement en vertu de la pandémie à la COVID-19 et des directives en vertu des décrets en zone « rouge », ce règlement ne peut être consulté en personne à l'hôtel de ville. Ils sont accessibles en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com, page Ma Ville, onglets *Règlement municipaux* et *Projets de règlements et procédures spécifiques*.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 2 mars 2021.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 2 mars 2021 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.